

975^e SÉANCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 8 avril 2025 à 19 h 30 dans la salle des délibérations du conseil à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères et
messieurs les conseillers

Réal Dubé
Martin Filion
Catherine Blouin
Amélie Sauvé
Sonia Leblanc
Pierluc Brousseau

Sous la présidence de
monsieur le maire

René Dubé

Sont également présents à cette séance monsieur Daniel Cliche, directeur général, et madame Joannie Plante Bélisle, greffière adjointe.

Les membres du conseil présents, formant quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2025-04-08-01 ORDRE DU JOUR ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que rédigé tout en retenant le privilège de garder le « divers » ouvert.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-04-08-02 PROCÈS-VERBAL DE LA 974^E SÉANCE ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par la conseillère Catherine Blouin

- QUE le procès-verbal de la 974^e séance soit approuvé à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-04-08-03
COMPTES PAYÉS ET À PAYER
ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

- QUE les comptes payés, prélèvements et dépôts directs de mars 2025, qui s'élèvent à 211 665,52 \$, soient adoptés;
- QUE les comptes à payer au 31 mars 2025, qui s'élèvent à 578 840,72 \$, soient adoptés;
- ET QUE les salaires, avantages et charges sociales payés aux employés municipaux, pour le mois de mars 2025, qui s'élèvent à 166 350,67 \$, soient adoptés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-04-08-04
RAPPORT FINANCIER
ANNÉE 2024 – DÉPÔT

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la directrice des finances et trésorerie, madame Julie Tremblay, dépose le rapport financier de l'année 2024.

2025-04-08-05
RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT
FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE
ANNÉE 2024 – DÉPÔT

Conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), monsieur le maire René Dubé fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2024.

2025-04-08-06
JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA
TRANSPHOBIE – 17 MAI 2025 – PROCLAMATION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne* (RLRQ, c. C-12) reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par la conseillère Catherine Blouin

- DE PROCLAMER le 17 mai 2025 comme étant la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et de souligner cette journée en tant que telle.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-04-08-07

RÈGLEMENT NUMÉRO 400-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 343-2015 DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS –ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement numéro 400-2025 modifiant le Règlement numéro 343-2015 de zonage et ses amendements* a pour objet l'assouplissement de certaines dispositions relatives à l'affichage, à certains réservoirs de propane et à la hauteur des bâtiments en mètres dans la zone CA-3, ainsi que l'autorisation de l'utilisation de conteneurs à titre de bâtiments accessoires servant à gérer ou à entreposer les contenants consignés dans la zone CB-1 à certaines conditions;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion concernant l'adoption du Règlement numéro 400-2025 a été donné par monsieur le conseiller Réal Dubé à la séance ordinaire du conseil tenue le 11 février 2025 (résolution 2025-02-11-05);

CONSIDÉRANT QUE le premier projet dudit règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil du 11 février 2025 (résolution 2025-02-11-06);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation sur ledit projet de règlement le 18 février 2025;

CONSIDÉRANT QUE le second projet dudit règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil du 11 mars 2025 (résolution 2025-03-11-04);

CONSIDÉRANT QU'un avis public pour possibilité de faire une demande de participation référendaire a été publié sur le site Internet de la Ville ainsi qu'à l'hôtel de ville, en vertu du *Règlement numéro 389-2023 établissant les modalités de publication des avis publics*;

CONSIDÉRANT QUE toutes les étapes ont été réalisées conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) en vue de l'adoption de ce règlement.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- ET QUE le *Règlement numéro 400-2025 modifiant le Règlement numéro 343-2015 de zonage et ses amendements* soit adopté à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-04-08-08

RÈGLEMENT NUMÉRO 401-2025 RELATIF À LA RÉGIE INTERNE ET AU MAINTIEN DE L'ORDRE DURANT LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL – ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion pour l'adoption du Règlement numéro 401-2025 a été donné par monsieur le conseiller Réal Dubé à la séance ordinaire du conseil tenue le 11 mars 2025 (résolution 2025-03-11-05);

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil du 11 mars 2025 (résolution 2025-03-11-06);

ATTENDU QUE des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public;

ATTENDU la mention faite par monsieur le maire avant l'adoption du règlement, à savoir qu'il n'y a eu aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, en respect des dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Catherine Blouin

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- ET QUE le *Règlement numéro 401-2025 relatif à la régie interne et au maintien de l'ordre durant les séances du conseil municipal* soit adopté à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-04-08-09
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
POSTE DE JOURNALIER-OPÉRATEUR
DÉMISSION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE le 19 mars 2025, monsieur Brian Lévesque-Thibault, journalier-opérateur, a remis sa démission;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Lévesque-Thibault a spécifié que son dernier jour de travail serait le 4 avril 2025;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci était en poste à la Ville de Matagami depuis le 27 novembre 2023.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Martin Filion

- D'ACCEPTER la démission de monsieur Brian Lévesque-Thibault, journalier-opérateur, et ce, en date du 4 avril 2025;
- DE LE REMERCIER pour le travail accompli au cours de ses années de services à la Ville de Matagami;
- ET DE LUI SOUHAITER la meilleure des chances pour ses projets.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-04-08-10
SERVICE DES INCENDIES
POMPIER VOLONTAIRE
EMBAUCHE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

- D’AUTORISER l’embauche de madame Camille Bouchard-Pilon à titre de pompier volontaire;
- QUE cette embauche soit effective en date du 10 mars 2025;
- QUE cette embauche soit assujettie à une période d’essai de douze (12) mois, tel que recommandé par monsieur Claude Roy, directeur du Service des incendies, dans sa note de service du 4 avril 2025;
- ET QUE les conditions et avantages soient conformes à la politique en vigueur à la Ville de Matagami pour ce poste.

« ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ »

2025-04-08-11
SERVICE DES LOISIRS
POSTE D’ASSISTANT-SURVEILLANT-SAUVETEUR
EMBAUCHE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Nicolas Moquin, coordonnateur du Service des loisirs, a déposé une recommandation à l’effet d’embaucher du personnel temporaire ou à temps partiel.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Martin Filion

- D’EMBAUCHER monsieur Loïck Morin au poste d’assistant-surveillant-sauveteur, et ce, à compter du 1^{er} avril 2025;
- ET QUE les conditions salariales soient conformes à la politique en vigueur à la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ »

2025-04-08-12
DEMANDE DE COMMANDITE
HYDRO-QUÉBEC – PROGRAMME VITALITÉ DES RÉGIONS
PROJET « PROGRAMMATION CULTURELLE 2025-2026 »
AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QU’à titre de société d’État, Hydro-Québec apporte à la société une contribution qui va au-delà du dividende que nous versons chaque année au gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, Hydro-Québec s’assure de maximiser l’impact social positif de ses investissements dans la collectivité, tout en cherchant à générer des changements positifs et durables, de nature environnementale, économique ou sociale;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de son programme « Vitalité des régions », Hydro-Québec soutient des organismes qui œuvrent au maintien ou l'amélioration de l'offre artistique et culturelle;

CONSIDÉRANT QU'une telle contribution financière permettrait de diversifier et d'augmenter l'offre de spectacle à Matagami pour sa programmation culturelle de 2025-2026.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Catherine Blouin

- D'AUTORISER monsieur Nicolas Moquin, coordonnateur du Service des loisirs, à déposer une demande de commandite de 10 000 \$ auprès d'Hydro-Québec, dans le cadre du programme « Vitalité des régions », pour le projet « Programmation culturelle 2025-2026 ».

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-04-08-13

**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – LES GARROTS-FEU INC.
16^E ÉDITION DE LA « MÉGAVENTE DE GARAGE » – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE Les Garrots-Feu inc. constituent le club social des pompiers volontaires de la Ville de Matagami;

CONSIDÉRANT QUE Les Garrots-Feu inc. souhaitent organiser la seizième (16^e) édition de la « Mégavente de garage » les 10 et 11 mai 2025, incluant une programmation de spectacles prévue le 11 mai 2025;

CONSIDÉRANT QUE, pour réaliser cet événement, l'organisation sans but lucratif demande l'autorisation d'utiliser l'aréna et ses équipements, et ce, sans frais;

CONSIDÉRANT QUE Les Garrots-Feu inc. sollicitent la Ville de Matagami pour qu'elle loue des structures gonflables en complément de l'activité, dans le but de la rendre plus attrayante et familiale;

CONSIDÉRANT QUE cette activité est à caractère communautaire et qu'elle s'inscrit parfaitement dans la vocation du Service des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami reconnaît l'importance de soutenir les initiatives qui contribuent au bien-être de ses citoyens.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Amélie Sauvé

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- D’AUTORISER le prêt de l’aréna et des équipements requis du Service des loisirs aux Garrots-Feu inc., afin de tenir la « Mégavente de garage » les 10 et 11 mai 2025;
- D’AUTORISER le versement d’une contribution financière maximale de 7 500 \$ aux Garrots-Feu inc., répartie comme suit :
 - un montant de 4 500 \$ destiné à couvrir les cachets des artistes ainsi que les coûts de l’aide technique liés aux spectacles;
 - une prise en charge des coûts liés à la location et au transport des structures gonflables, jusqu’à un montant maximal de 3 000 \$, étant prévu que tout dépassement des coûts par rapport à ce montant sera à la charge des Garrots-Feu inc., le cas échéant;
- QUE le Service des loisirs fournisse aux Garrots-Feu inc. un soutien technique similaire à celui accordé à d’autres organismes qui tiennent des activités de même envergure;
- ET D’AUTORISER la directrice des finances et trésorerie à effectuer le paiement de ladite contribution financière.

« ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ »

2025-04-08-14

**CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE
ADDENDA AU PLAN D’INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT
DES CONDUITS D’EAU POTABLE, D’ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES
ATTRIBUTION ET SIGNATAIRE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE AtkinsRéalis fournit des services d’ingénierie et de construction, et qu’il est un acteur majeur en matière de propriété, d’infrastructures et de services d’exploitation et d’entretien;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami a demandé une offre de services professionnels à AtkinsRéalis pour la réalisation d’un addenda au plan d’intervention pour le renouvellement des conduits d’eau potable, d’égouts et des chaussées;

CONSIDÉRANT QUE AtkinsRéalis a déposé, le 17 mars 2025, une proposition pour la réalisation du mandat, pour un montant de 23 600 \$, excluant les taxes et l’inspection télévisée des conduits d’égouts;

CONSIDÉRANT QUE l’article 12.4 du *Règlement numéro 398-2024 sur la gestion contractuelle* permet à la Ville d’octroyer un tel contrat de gré à gré.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;

- D’ATTRIBUER à AtkinsRéalisis un contrat de services professionnels pour la réalisation d’un addenda au plan d’intervention pour le renouvellement des conduits d’eau potable, d’égouts et des chaussées, au montant de 23 600 \$, excluant les taxes et l’inspection télévisée des conduits d’égouts, et ce, conformément à son offre de services datée du 17 mars 2025;
- DE POURVOIR à cette dépense en l’affectant au poste budgétaire approprié;
- QUE monsieur Daniel Cliche, directeur général, ou en cas d’incapacité d’agir la greffière adjointe, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout contrat à intervenir entre les deux parties;
- ET D’AUTORISER la directrice des finances et trésorerie à effectuer le paiement à la réception des pièces justificatives.

« ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ »

2025-04-08-15

CONTRAT DE RÉNOVATION DE DEUX SALLES DE TOILETTES À L’ARÉNA DE MATAGAMI – ATTRIBUTION ET SIGNATAIRE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami a demandé une offre de services à Construction Filiatrault inc. pour la rénovation de deux (2) salles de toilettes à l’aréna;

CONSIDÉRANT QUE Construction Filiatrault inc. a déposé, le 19 mars 2025, une proposition pour la réalisation du mandat, pour un montant de 33 691,55 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE l’article 12.2 du *Règlement numéro 398-2024 sur la gestion contractuelle* permet à la Ville d’octroyer un tel contrat de gré à gré.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Amélie Sauvé

APPUYÉ par le conseiller Martin Filion

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D’ATTRIBUER à Construction Filiatrault inc. un contrat pour la rénovation de deux (2) salles de toilettes à l’aréna de Matagami, au montant de 33 691,55 \$, taxes en sus, et ce, conformément à son offre de services datée du 19 mars 2025;
- DE POURVOIR à cette dépense en l’affectant au poste budgétaire approprié;
- QUE monsieur Daniel Cliche, directeur général, ou en cas d’incapacité d’agir la greffière adjointe, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout contrat à intervenir entre les deux parties;

- ET D'AUTORISER la directrice des finances et trésorerie à effectuer le paiement à la réception des pièces justificatives.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-04-08-16
RECOMMANDATIONS DE SUBVENTIONS
COMMISSION MUNICIPALE CONSULTATIVE
SOUTIEN AUX ORGANISMES – ANNÉE 2025
APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale consultative – Soutien aux organismes constitue l'intervenant privilégié de la Ville de Matagami pour l'attribution de ses contributions financières aux organismes du milieu;

CONSIDÉRANT QUE la Ville dispose, dans son budget annuel 2025, de crédits de 10 000 \$ pour le versement de contribution par la Commission municipale consultative – Soutien aux organismes;

CONSIDÉRANT QUE des demandes totalisant 22 926,22 \$ ont été présentées dans le cadre du concours pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE ladite commission a émis ses recommandations écrites le 24 mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami considère que les recommandations s'inscrivent en conformité avec les besoins communautaires et les objectifs établis.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Catherine Blouin

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

- D'APPROUVER les recommandations de subventions pour l'année 2024, telles que formulées par la Commission municipale consultative – Soutien aux organismes le 24 mars 2025, à savoir :

<u>Organisme</u>	<u>Demande</u>	<u>Recommandation</u>	<u>Subvention</u>
Studio Santé Matagami Aide au logement et matériel	3 230,00 \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$
Comptoir familial Seconde Vie Matagami Aide au logement	2 346,00 \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$
Le Complexe des Rapides Matériel pour réparation des balcons	501,52 \$	501,52 \$	501,52 \$
Club de dard Matagami Matériel pour activités	1 200,00 \$	0,00 \$	0,00 \$

<u>Organisme</u>	<u>Demande</u>	<u>Recommandation</u>	<u>Subvention</u>
Club de golf de Matagami Affûtage des tondeuses	1 500,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Centre de développement communautaire de Matagami Achat de matériel de bureau	1 208,07 \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$
Club de ski de fond Nordic inc. Entretien des infrastructures (chalet et cabanon)	1 350,00 \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$
Partenaires à part égale Aide pour voyage	1 841,00 \$	1 841,00 \$	1 841,00 \$
Campeurs du Nord Achat de matériel	234,08 \$	234,08 \$	234,08 \$
Le Petit Chœur en Nord de Matagami Achat de matériel	398,00 \$	398,00 \$	398,00 \$
École Le Delta Activité de la Saint-Padoue	1 600,00 \$	600,00 \$	600,00 \$
Association du hockey mineur de Matagami Aide pour location de glace et ressources humaines	5 661,81 \$	600,00 \$	600,00 \$
École Galinée – Service de garde en folie Achat de matériel	455,75 \$	455,75 \$	455,75 \$
Maison des Jeunes Matagami Achat de matériel	1 399,99 \$	1 400,00 \$	1 400,00 \$

- DE VERSER lesdites contributions s'élevant à un total de 10 030,35 \$;
- ET D'AUTORISER la directrice des finances et trésorerie à effectuer le paiement desdites contributions financières.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-04-08-17
COTISATION ANNUELLE
TOURISME BAIE-JAMES – ANNÉE 2025-2026
RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami est actuellement membre de Tourisme Baie-James et que son adhésion annuelle est venue à échéance le 31 mars dernier;

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Baie-James propose différents services à ses membres, tels que la visibilité sur son site Internet et une présence dans le guide touristique régional;

CONSIDÉRANT QUE le montant pour le renouvellement de la cotisation annuelle est établi à 175 \$, plus 0,64 \$ par habitant, taxes en sus;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Matagami d'être membre de Tourisme Baie-James.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- DE RENOUVELLER l'adhésion de la Ville de Matagami à Tourisme Baie-James pour l'année 2025-2026;
- ET D'AUTORISER la directrice des finances et trésorerie à effectuer le paiement de la cotisation à la réception des pièces justificatives.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-04-08-18

CLUB MOTO-NEIGE MATAGAMI INC.

PROJET « RECONSTRUCTION DU PONT SUR LE RUISSEAU LALANNE – SENTIER RÉGIONAL 396 – MATAGAMI » – APPUI

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE le Club moto-neige Matagami inc. a déposé une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour son projet de reconstruction d'un pont pour motoneigiste traversant le ruisseau Lalanne;

CONSIDÉRANT QUE le projet permettra de maintenir la circulation de la machinerie et d'éviter de devoir faire une déviation obligatoire du sentier, ce qui obligerait l'aménagement d'un nouveau tracé de circulation.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

- D'APPUYER le Club moto-neige Matagami inc. dans sa demande d'aide financière auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour son projet « Reconstruction du pont sur le ruisseau Lalanne – Sentier régional 396 – Matagami ».

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-04-08-19

HOCKEY MINEUR

LES LYNX DU 49^E PARALLÈLE – ÉQUIPE M13 B

CHAMPIONNATS RÉGIONAUX – COUPE RAM 2025

MOTION DE FÉLICITATIONS

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QU'ont eu lieu, du 20 au 23 mars 2025, les championnats régionaux de la Coupe RAM 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe M13 des « Lynx du 49^e Parallèle », regroupant des jeunes de 11 et 12 ans de Matagami et de Lebel-sur-Quévillon, a remporté le championnat régional, dans la catégorie « B »;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe M13 B des « Lynx du 49^e Parallèle » représentera l'Abitibi-Témiscamingue, dans leur catégorie, lors des championnats interrégionaux, qui auront lieu du 11 au 13 avril prochains, dans la région Laurentides-Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe M13 B des « Lynx du 49^e Parallèle » a soumis, le 1^{er} avril 2025, une demande d'aide financière à la Ville de Matagami dans le but de solliciter un soutien financier pour couvrir ses frais de déplacement et d'hébergements lors de ses déplacements à Mont-Tremblant, en préparation de l'événement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami désire souligner les réalisations de ses jeunes.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Catherine Blouin

APPUYÉ par le conseiller Martin Filion

- QU'une motion de félicitations soit adressée aux joueurs et aux entraîneurs de l'équipe M13 B des « Lynx du 49^e Parallèle » pour leur performance lors de championnats régionaux de la Coupe RAM 2025, qui a eu lieu du 20 au 23 mars 2025, à Val-d'Or;
- DE LEUR SOUHAITER la meilleure des chances lors des championnats interrégionaux, qui auront lieu du 11 au 13 avril prochains, à Mont-Tremblant;
- QU'une contribution financière de 500 \$ soit versée à l'équipe M13 B des « Lynx du 49^e Parallèle » dans le but de couvrir leurs frais de déplacement et d'hébergements lors de leurs déplacements à Mont-Tremblant;
- ET D'AUTORISER la directrice des finances et trésorerie à effectuer le paiement de ladite contribution financière.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-04-08-20
CHEFS DE SERVICE
RAPPORT MENSUEL – MARS 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Catherine Blouin

- D'APPROUVER le rapport mensuel de mars 2025 du directeur du Service du développement économique, monsieur Daniel Cliche, tel que lu et déposé à la séance;
- D'APPROUVER le rapport mensuel de mars 2025 des Services techniques, tel que lu et déposé à la séance;
- D'APPROUVER le rapport mensuel de mars 2025 du directeur du Service des incendies, monsieur Claude Roy, tel que lu et déposé à la séance;
- ET D'APPROUVER le rapport mensuel de mars 2025 du coordonnateur du Service des loisirs, monsieur Nicolas Moquin, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-04-08-21
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
POSTE DE JOURNALIER-OPÉRATEUR
EMBAUCHE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, monsieur Daniel Cliche, a recommandé, dans sa note de service du 7 avril 2025, l'embauche de monsieur Gérald Veillette au poste de journalier-opérateur.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- D'EMBAUCHER monsieur Gérald Veillette au poste de journalier-opérateur, et ce, à compter du 8 avril 2025, tel que recommandé par le directeur général, monsieur Daniel Cliche, selon les termes formulés dans sa note de service du 7 avril 2025;
- ET QUE les conditions et avantages soient conformes à la convention collective des salariés municipaux en vigueur à la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-04-08-22
PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'est présent dans la salle.

De plus, la Ville de Matagami invite la population, en amont de chaque séance du conseil, à transmettre également leurs questions par courrier électronique. Pour la séance du mois d'avril, aucune question n'a été reçue par courriel.

2025-04-08-23

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est maintenant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par la conseillère Catherine Blouin

– DE LEVER la séance à 19 h 56.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

René Dubé

RENÉ DUBÉ
MAIRE

Joannie Plante Bélisle

JOANNIE PLANTE BÉLISLE
GREFFIÈRE ADJOINTE

